



Postulat

L'accueil des enfants : une solution au sein de la famille, pour diminuer la demande en place d'accueil, respectivement le manque de place d'accueil

Dans notre commune et dans notre conseil, il est devenu une habitude de discuter régulièrement de l'offre pour l'accueil, pour les enfants voire du manque de la dite offre. Par une lecture approfondie du préavis municipal 54/2009, on apprend que la demande semble augmenter d'env. 10% par année. De toutes évidences, on voit mal comment notre municipalité, qui a pu nous proposer la création de 36 places depuis le début de la législature, va arriver à satisfaire l'augmentation de la demande à partir de 2012. Nous constatons en effet déjà maintenant une sollicitation excédant l'offre prévue certains jours dans certaines tranches d'heure. N'oublions pas aussi que certaines familles trouvent les tarifs prévus cher. (pétition adressée à la Municipalité)

Avec quelques additions, divisions on détermine aussi que la création d'une place nécessite un investissement proche des 100'000.-Fr. A ce train là, répondre à la demande à venir, nécessiterait quelques millions en investissement et augmenterait de manière significative les charges d'exploitation. Selon le préavis 54/2009, le coût d'exploitation brut d'une place est de 11'000 Fr. Après la prise en compte de la participation des parents, largement estimée à 3600.-par place et par année, il reste à la charge de la collectivité un montant de 7'400 Fr. avant la subvention cantonale d'env. 1050.- Fr. La place existante coûte, en charges d'exploitations/fonctionnements au minimum 6350.- Fr./an à la commune. La création de nouvelles places représentent des millions à charge de la commune, donc des contribuables.

Mais, le problème est-il véritablement bien posé ?

Ne devons nous pas offrir un choix ?

Nous sommes convaincus qu'il est bon qu'un enfant soit, dans la mesure du possible, suivi par ses parents (famille) plutôt que d'être abandonné aux institutions. La solution pour l'enfance et la petite enfance ne se trouve pas uniquement dans la création de places d'accueil et d'encadrement pour satisfaire à une demande toujours croissante.

Il faut également encourager **les parents à se responsabiliser** en s'occupant le plus possible eux-même de leurs enfants, en trouvant des solutions, contribuant ainsi à diminuer la demande en places d'accueil communales et favorisant la cellule familiale.

Selon sa situation financière une famille bénéficie d'une place plus ou moins subventionnée. Il serait possible d'encourager ces mêmes familles en leur offrant, dans la mesure où elles s'occupent elles-même de trouver une solution pour leurs « petits », en leur allouant une partie des frais qu'elles font économiser à la collectivité.

Ainsi, certaines familles préféreront :

- renoncer à toute ou partie d'une activité lucrative pour s'occuper de leurs enfants
- organiser une garde alternée avec des voisins ou
- trouver une solution interne à la famille, voire
- trouver un appui auprès d'une maman de jour de Crissier

Si une place d'accueil bénéficie en moyenne d'une subvention/participation de la commune d'environ 6400.- (fonctionnement) on pourrait imaginer que la moitié de ce montant pourrait être utilisé pour encourager ceux **qui renoncent au système communal**, l'autre moitié représentant l'économie directe réalisée pour la collectivité.

Ce postulat demande à la municipalité à :

étudier et finaliser un système encourageant les familles à se responsabiliser et à s'occuper de leurs enfants sans faire recours aux structures communales. La mise en œuvre et son utilisation devra faire partie d'une deuxième réflexion. Dès que la demande excède l'offre ou lors de l'ouverture du centre d'accueil, à étudier et préparer.



Une deuxième mesure complémentaire faisant partie de l'étude, serait de favoriser les mamans de jours à Crissier accueillants les enfants de Crissier par un soutien financier à définir lors de la réflexion. (p. ex. prise en charge de la formation) Ainsi, ici aussi en favorisant une structure privée plus grande que l'actuelle, le projet permettrait de réduire la demande d'infrastructures communales tout en assurant du travail sur et à Crissier.

Quelques précisions utiles concernant le système à développer.

Ce système devra :

- tenir compte de la capacité économique des familles concernées,
- faire diminuer la demande en matière d'accueil de l'enfance
- faire économiser de l'argent à la collectivité

mais aussi imposer quelques critères à respecter.

Ainsi les bénéficiaires potentiels d'un encouragement sont les **familles qui répondent aux exigences suivantes :**

- Parent(s) et enfant(s) réellement domiciliés à Crissier
- Ne bénéficiant **d'aucune prestation d'accueil communale** (crèche, APEMS ; etc)
- Ne bénéficiant **d'aucune prestation sociale justifiée par l'absence d'activité lucrative** (Prestation de chômage, RI, AI, etc). Ceci dans l'idée de ne pas cumuler.
- L'encouragement reçu **ne peut en aucun cas** dépasser le **montant des impôts communaux** du contribuable. Nous tenons ainsi compte de la capacité économique de la famille.
- L'encouragement est par enfant. Le travail étant évidemment proportionnel au nombre.
- L'encouragement ne peut pas être reçu si **l'enfant à plus de 14 ans**.

Aucune famille n'a l'obligation de correspondre à ces critères. **Ceci ne concerne que ceux qui souhaitent bénéficier** de cet encouragement. Les autres continuent à bénéficier des structures d'accueil.

Le montant maximum de l'encouragement est à déterminer de la même façon que l'on détermine la part à charge de la commune pour une place d'accueil. Ce n'est qu'une partie qui est offerte à la famille. Le pourcentage est à déterminer par le conseil communal.

Exemple : pourcentage adopté : 50%

coût moyen pour la commune d'un enfant 6400.-

Encouragement 50% - soit 3200.- Fr. au maximum si le contribuable a une charge d'impôts communaux de ou excédant les 3200.- Fr. Dans le cas contraire, **l'encouragement représentera le 100% de ses impôts communaux.**

Les avantages :

- **Apporte une équité entre les familles.** Ca n'est pas seulement les familles qui recourent aux structures d'accueil qui sont aidées.
- **Ce système offre** la possibilité, à une famille qui le souhaite de s'organiser par elle-même **un soutien financier** et peut permettre de trouver une solution financièrement viable.
- **Contribue à diminuer la demande** en place d'accueil, respectivement à diminuer le manque de place d'accueil
- Ce système offre des diminutions de la charge fiscale. **Cet encouragement profite** aux petits **contribuables** dans une plus large mesure. (exprimé en % de la charge d'impôts communaux, elle peut représenter 100% des impôts communaux)
- Ce système **récompense** ceux qui contribuent activement à **réduire les charges** de la commune

Nous vous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

[Signatures]